

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 27 novembre 2025

Date de la convocation
21.11.2025
Date d'affichage
21.11.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne, M. SÉRAPHIN Gilles.

Excusé :

M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin.

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2025.123

Objet de la délibération

**CONTRATS DE SPONSORING DE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU POUR
L'ANNÉE 2026**

Considérant que, par une délibération en date du 7 novembre 2016, le Conseil municipal a approuvé les termes d'un règlement d'attribution de subventions aux sportifs de haut niveau, reconduit sur décision de la commission « Vie associative, Evènements, animations locales et sports » pour la saison 2025/2026 ;

Considérant qu'au terme de la période d'appel à candidature, qui s'est terminée le 12 octobre dernier, trois dossiers ont été reçu, dont

- Deux sportifs déjà soutenus par la commune l'année précédente, à savoir :

Maëly VERNET-BOUQUET	Télémark	Dossier déposé le 23/09/2025
Aloïs POTTIER	Para-escalade	Dossier déposé le 07/10/2025

- Un sportif nouvellement candidat :

Argeline TAN-BOUQUET	Télémark	Dossier déposé le 08/10/2025
----------------------	----------	------------------------------

Considérant que le règlement et le contrat conclu avec le sportif prévoient le versement d'une part fixe et d'une part variable avant la saison lesquelles s'élèveraient, pour chacun des sportifs, aux montants suivants :

NOM	Discipline	Montant part fixe	Montant part variable
Maëly VERNET-BOUQUET	Télémark	1 000 €	2 000 €
Aloïs POTTIER	Escalade paralympique	1 000 €	2 000 €
Argeline TAN-BOUQUET	Télémark	1 000 €	2 000 €

Aussi,

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative, évènements, animations locales et sports » le 6 novembre 2025 ;

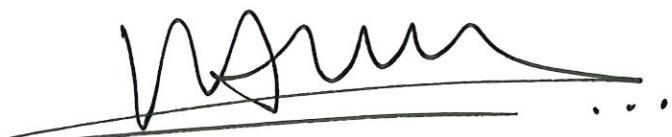
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- CONFIRME le renouvellement du dispositif d'attribution de sponsorings pour les sportifs de Haut Niveau dans les conditions prévues dans la délibération du 7.11.2016 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sportifs cités ci-avant la convention de sponsoring correspondante, à verser la part fixe et la part variable aux sportifs de haut niveau conformément au tableau ci-dessus exposé ;
- AUTORISE le versement d'une prime de résultat, dont le montant maximal sera de 3 000 €, dans le cadre des dispositions prévues par le règlement, en fin de saison ;
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2025 de la commune de Morillon.

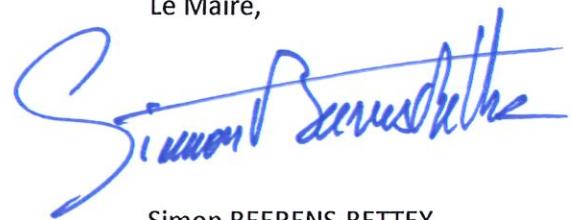
VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire de séance,



Martin GIRAT

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.